EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLLEVILLE 76210

|  |  |
| --- | --- |
|  | L’an deux mil vingt et un le 08 avril à 20 heures 30 |
|  | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos, sous la présidence de Mme LELIEVRE Chantal, Maire à la salle polyvalente |
| Nombre de conseillers | Etaient présents : Mr HAVART. MR BUREL, |
| Exercice :14 | Mr. ODILLE. MR CATELAIN  Mr de BEAUNAY. Mr. CANDELIER.MR FEUGRAY  Me CHAPELLE. Mr. LELIEVRE. MME CATELAIN. |
| Présents : 12 | Absents excusés : Mme RIBERT, MR DEGENETAIS  Mme le Maire informe de la démission de Mme LE PLAY de son mandat de conseillère municipale.  Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l’unanimité |

 Date de convocation 01/04/2021

**OBJET : N° 160 – 21 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par Mme la Trésorière de Bolbec.

**N° 161-21 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sous la présidence de M. Robert HAVART, doyen de l’assemblée, et hors de la présence de Mme le Maire, le compte administratif est présenté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 322 019,50 €

Recettes : 331 373,31 €

Ce qui donne un excédent de 9.353,81 € que l’on ajoute à l’excédent antérieur de 48.607,01 €.

Ce qui donne un excédent total de 57.960,82 €.

Investissement : Dépenses : 22 456, 87 €

Recettes : 36 254,13 €

Ce qui donne un excédent de 13 797,26 € auquel on déduit le déficit antérieur de 1 843,38 €.

Ce qui donne un excédent total de 11 953,88 €.

Le Compte Administratif 2020 est approuvé à l’unanimité.

**N°162-21 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Vu le Compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide d’affecter les sommes suivantes :

Fonctionnement :

* 47 960,82 € seront affectés au 002 Recette de Fonctionnement
* 10 000€ seront affectés au 1068 Recettes Investissement

Investissement :

* 11 953,88 € seront affectés au 001 Recettes Investissement

**N° 163-21 : SUBVENTIONS COMMUNALES**

Suite aux propositions de la Commission des finances du 1er Avril 2021, Madame le Maire propose les subventions suivantes :

* CCAS 1.745,00 €
* ANCIENS COMBATTANS 260,00 €
* COMITES DES FETES 430,00 €
* FOYER DES JEUNES 430,00 €
* MJC TROUVILLE 300,00 €

**N° 164-21 : TAXES**

Suite à la réunion de la commission des finances, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes :

* Taxe Foncières Bâti : taux communal : 10,87 % + taux Départemental : 25,36 %

Ce qui fait un total final pour 2021 de 36,23%.

* Taxe Foncières non Bâti : 21,65 %

Le Conseil Municipal Accepte et vote les taxes proposées.

**N° 165-21 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Madame le Maire présente le budget 2021 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 373 651,00 €

Recettes : 373 651,00 €

Investissement : Dépenses : 38 520,88 €

Recettes : 38 520,88 €

Le Budget présenté est équilibré.

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2021 à l’unanimité.

**N° 166-21 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEXE DU LOTISSEMENT « LE VERGER »**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par Mme la Trésorière de Bolbec.

**N° 167-21 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Sous la présidence de Mr Robert HAVART, doyen de l’assemblée, et hors de lé présence de Mme le Maire, le compte administratif est présenté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 337 056,49 €

Recettes : 336 978,13 €

Investissement : Dépenses : 357 692,67 €

Recettes : 523 446,31 €

Le Compte Administratif est approuvé à l’unanimité.

Le Conseil Municipal Décide d’affecter la somme de 172 541,12 € au 001 Recettes Investissement.

**N° 168-21 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2020**

Madame le Maire présente le Budget Annexe comme suit :

Fonctionnement : Dépense : 71 048,36 €

Recettes : 71 048,36 €

Investissement : Dépenses : 227 989,48 €

Recettes : 227 989,48 €

Le Budget présenté est équilibré, le Conseil Municipal vote le Budget Annexe 2021 à l’unanimité.

N° 169- 21 : DEMANDE D’ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE ST- VALERY-EN-CAUX

**VU :**

* la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l’adhésion au SDE76,
* la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre accepte d’étendre son périmètre d’adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
* la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

**CONSIDÉRANT :**

* que l’adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
* que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
* que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
* que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
* que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d’assurer le financement des travaux et la charge de travail,
* qu’il n’y a pas d’emprunts communaux à reprendre,
* que la commune sera membre de la CLÉ 5.

**PROPOSITION :**

Il est proposé :

* D'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d’étendre le périmètre de l’adhésion de la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d’étendre le périmètre de l’adhésion de la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

**N° 170-21 : DEVIS**

Fenêtres salle polyvalente :

Comme proposé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été demandé des devis pour changer 2 fenêtres à la salle polyvalente. Seules 2 entreprises ont répondu :

* AH FERMETURES Octeville sur Mer ……………………… 2389,32 € TTC
* CAUX FERMETURES Fauville ne Caux ……………………1529,50 € TTC

Le Conseil Municipal Accepte le devis de CAUX FERMETURES et Autorise Mme le Maire à le signer.

Logiciel cantine :

Mme le Maire présente le devis d’acquisition et de mise en place d’un logiciel cantine proposé par notre prestataire informatique en conformité avec la trésorerie.

Elle explique la nécessité de cet achat, la trésorerie de Bolbec fermant définitivement au 31 Août 2021, il n’y aura donc plus de caisse espèces pour les paiements de cantine.

Ce logiciel permettra des prélèvements et/ou virements en toute sécurité.

Montant du devis Berger Levrault : 2076,00 € TTC (installation et formation comprises), 50% pris en charge par la commune de Lanquetot.

**N°171-21 : QUESTIONS DIVERSES**

A propos de la réunion précédente concernant la circulation Rue du Puits, Mr Candelier demande si la route sera faite pendant les vacances scolaires. Il lui est répondu que les vacances se trouvant décalées, les travaux seront surement reportés. Nous sommes en attente d’une réponse de Caux Seine Agglo.

**N° 172-21 : INFOS DIVERSES**

Ecole : Mme le Maire informe que nous sommes dans l’attente d’une décision de l’Académie concernant la possibilité d’une création de classe en septembre 2021.

Les Maires de Lanquetot et Bolleville sont allés voir le Maire de Beuzevillette, qui a une classe libre et une cantine, mais celui-ci répond qu’il préfère rester indépendant pour l’instant.

Il faut savoir qu’une classe supplémentaire entrainerait des problèmes de car et une saturation à la cantine.

Toutefois, Lanquetot s’est renseigné pour l’installation d’un module temporaire, montant 36.000€ pour 2 ans en location.

Nous restons dans l’attente d’une proposition de l’Académie, au plus tard fin juin, tout en sachant que la décision finale reviendra aux Maires.

Arrêté Préfectoral : Nous avons reçu un arrêté préfectoral autorisant les agents du réseau des Centres Permanents d’Initiative pour l’Environnement (CPIE) de Normandie a pénétrer sur les propriétés non closes des communes du Seine Maritime dans le cadre de prospections et d’inventaires à des fins scientifiques.

Cette autorisation permet de procéder à toutes les opérations qu’exigent leurs travaux et, à franchir les clôtures et obstacles qui pourraient entraver leur progression.

Cet arrêt est affiché à l’extérieur de la Mairie.

Camion Epicerie : Nous sommes informés que le camion épicerie viendra une fois par semaine à Bolleville. La date n’est pas déterminée, et il stationnera sur le parking devant la Mairie.